

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2024-025**

Date de la convocation : 21/03/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 20

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET et Benoît SINGLIT.

**Représentés** : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS, M. Gérard LORFEUVRE donne pouvoir de vote à M. Roland CANIVENQ, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI et M. René SALEZ donne pouvoir de vote à M. Vincent FLEURY

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

---

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS TERRITORIAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Vu le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° DC2022/57 du Conseil Communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau Communautaire l'examen et l'attribution de subvention, non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la demande de subvention formulée par le syndicat CGT des fonctionnaires et des agents territoriaux de la communauté de communes en date du 02/01/2024;

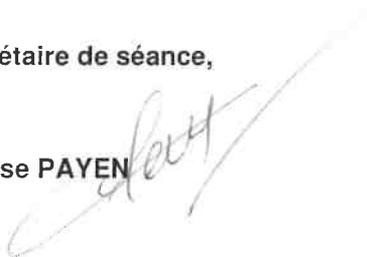
**Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Jean-Pol RICHELET) et 4 ABSTENTIONS (Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, et MM. Bruno DAUPHY, Dominique DANNEAUX) :**

.../...

- **D'ATTRIBUER** au syndicat CGT des fonctionnaires et agents territoriaux de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise une subvention de fonctionnement pour 2024 d'un montant de 500.00 euros qui sera versée à la notification de la présente délibération.
- De **CHARGER** le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT